

## **Le Mot du Président**

Cette année, j'entame avec sérénité ma dixième année de présidence de l'Abeva. La confiance qui m'est faite me touche beaucoup. Le partage et l'implication de tous ceux que je rencontre renforcent ma conviction qu'ensemble, et dans un esprit solidaire, nous parviendrons à faire bouger les lignes dans les dossiers liés à l'amiante et aux cancers environnementaux, grâce à ces liens tissés aussi bien en Belgique, qu'en dehors de nos frontières. C'est en mon nom et celui de notre équipe que je vous invite à vous joindre à l'effort.

Comme durant l'année 2014, nous poursuivrons nos interventions afin de toujours mieux faire connaître les dangers de l'amiante, et d'agir pour une meilleure prise en charge des victimes, une meilleure prévention et l'amélioration de notre législation. Je pense principalement au délai de prescription de 20 ans entre l'exposition et le développement d'une maladie bien trop court pour permettre à de nombreuses victimes de l'amiante de gagner en justice. Si l'on sait que les maladies de l'amiante, et notamment les cancers, peuvent se déclarer plusieurs dizaines d'années après l'exposition, parfois 50 ans. Je songe aussi au principe qui veut que si l'on accepte l'aide du Fonds Amiante, les victimes ne peuvent plus se porter devant les tribunaux contre les responsables de leurs maladies. Ce principe de l'immunité reste, à mes yeux, une énorme injustice envers les victimes qui ont été exposées à cette fibre mortelle, souvent à leur insu.

Que penser de la présence de l'amiante dans les écoles et autres lieux publics ? Reconstruction d'après-guerre, boum démographique, incendie du magasin Innovation, l'amiante fut ce matériau « miracle » qui fut abondamment utilisé chez nous et en Europe jusque la fin des années 80. Sa simple présence et son vieillissement posent à présent problèmes qui nécessitent de lourds travaux. Mais les caisses sont vides....Souvent sensibles aux problèmes de santé publiques, comment interpellier nos politiciens et les pousser à débloquer des budgets? N'ont-ils pas récemment trouvé, d'un coup de baguette magique, les quarante millions d'euros nécessaires à la pérennisation du grand prix de Formule Un à Francorchamps ? Si l'arrivée de ces bolides est synonyme de création d'emplois et de rentrée TVA, ne peut-on pas penser que le développement de la filière d'assainissement des bâtiments serait, elle aussi, une grande créatrice d'emplois à long terme et sûrs?

Dans ce numéro, je tiens d'abord à vous évoquer la situation des « lanceurs d'alerte » Whistleblowers en anglais, c'est à dire ceux qui sifflent) souvent ignorés et mal protégés. Seraient-ce les tristes événements qui sont déroulés le mois passé à Paris qui doivent nous rappeler les risques et m'auraient inspirés?

Nous vous souhaitons une bonne lecture et de bons succès pour cette nouvelle année qui s'ouvre à nous.

Éric Jonckheere  
Co-Président

## Les lanceurs d'alerte.

Salariés modèles pour les uns, honteux délateurs pour les autres, le rôle des « lanceurs d'alerte » au sein de l'entreprise ou de la société reste mal compris. Un encadrement juridique et un meilleur soutien s'avèrent nécessaires pour leur assurer une meilleure protection.

Au nom de l'intérêt général, tu dénonceras.

Ellsberg, Manning, Assange (wikileaks), les noms de plusieurs « whistleblowers » ont résonné dans la presse. Se prévalant d'un devoir moral, ils ont divulgué des secrets professionnels ou même des secrets d'Etat. Les révélations d'Edgard Snowden sur l'espionnage pratiqué à grande échelle par l'Agence de sécurité américaine (la NSA) en sont l'une des illustrations. Forcé à l'exil il y plus d'un an, il incarne le sacrifice personnel, parfois démesuré, qui accompagne la révélation au grand jour de violations de la loi, de conflits d'intérêts, voire de menaces pour la santé ou l'environnement par des personnes amenées à les connaître.

On se souvient du film Erin Brokovitch (2000), tiré de l'histoire vraie d'une militante écologiste ayant dénoncé deux sociétés qui ont abondamment pollué une région des Etats-Unis par le chrome et dont les résidents souffraient de cancers et autres problèmes de santé. Après un âpre combat, Madame Brokovitch finira par obtenir d'importants dédommagements pour les victimes. Issu d'une longue tradition américaine, la raison d'être du « whistleblower » fut particulièrement révélatrice lors des scandales financiers comme celui de l'affaire Enron, entraînant dans son sillage de multiples faillites. Les excès de cette société auraient pu être atténués si les employés, conscients des problèmes avaient eu la possibilité d'en avertir les autorités compétentes, sans avoir à craindre des conséquences au niveau de leur emploi ou de leur vie. L'exigence de la « bonne foi » du lanceur d'alerte doit rester le critère déclencheur de l'action. C'est l'élément clé de la réglementation, celui qui distingue le « whistleblower », du délateur.

Loin des cas liés aux affaires financières qui firent tomber certains pans entiers de la finance internationale, des lanceurs d'alerte se sont récemment manifestés dans des cas liés à l'amiante. l'Abeva en Belgique, l'Andeva en France ont été contactées par des citoyens et employés pour des faits liés à une exposition ou à la présence d'amiante dans l'environnement ou sur certains lieux de vie ou de travail. Doit-on rappeler que si la production de cette fibre mortelle est bannie en Belgique depuis la fin des années nonante, elle est encore présente, et dans des quantités très substantielles, dans de nombreux bâtiments publics et privés.

Si la bonne foi de ces lanceurs d'alerte ne peut en aucun cas être mise en doute, on ne peut que déplorer les difficultés rencontrées par ces personnes à se faire entendre. Le manque de protection une fois l'alerte donnée, une fois l'information relayée aux autorités responsables, s'avère pourtant être criant. Pourquoi ? Dénoncer la présence de cette fibre mortelle devrait pourtant être perçu comme un acte civique, nécessaire, simple, solidaire et responsable vu que c'est la santé qui pourrait être mise en danger.

Pourquoi alors voit-on dans les affaires liées à l'amiante que les « whistleblowers » sont très souvent stigmatisés, ridiculisés et subissent d'énormes pressions, au point parfois de perdre leur emploi ou de subir des mises à l'écart? -L'amiante est-il à ce point devenu un sujet « tabou » ! Il est vrai que les enjeux financiers liés au désamiantage sont énormes ! Dans les cas des écoles, on brandit la menace d'une relance de la guerre entre les réseaux si la présence d'amiante est révélée dans tel ou tel établissement. Les parents risqueraient d'envoyer leurs enfants dans d'autres écoles. Nous ne le pensons pas mais nous savons que tout le monde (parents et personnels des écoles) a droit à une information claire et précise sur la situation.

Donc la tentation de balayer les cas de dénonciations ou de plaintes face à une situation de présence d'amiante sous le tapis est grande, trop grande. Et pourtant tout devrait porter à une

participation plus active des citoyens, collaborateurs, employés, à plus de transparence. Il nous semble inacceptable de rester dans une culture du secret et de confidentialité, lorsque nous constatons certains faits qui heurtent notre conscience.

Dans les cas auxquels l'Abeva a porté son attention, sa force et son soutien, les lanceurs d'alerte se sont d'abord tournés vers leur hiérarchie directe, puis leur direction générale. Lorsqu'ils constatent le manque de réaction, voire le fait qu'ils risquent des sanctions, ils se tournent vers l'administration. Dans un certain nombre de cas, il nous faut bien constater que la porte leur a été fermée et que les risques de représailles demeurent. C'est ensuite qu'ils se tournèrent vers les journalistes et vers l'association des victimes.

Ne devons-nous pas engager un dialogue collectif afin que les « lanceurs d'alerte » puissent bénéficier d'un statut juridique car force est de constater qu'ils restent souvent esseulés et deviennent parfois des cibles. Il est d'ailleurs fréquent que la mise à l'écart ou même le renvoi soit leur seule récompense. Nous souhaitons que soit créé une protection juridique pour les lanceurs d'alerte, car il faut que sortent de l'ombre ces indignés qui osent parler.

## **NOTE DE L'ABEVA A LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT**

**Le 24 octobre 2014**

Depuis sa création, l'ABEVA a porté une attention particulière aux victimes de l'amiante. A cette fin, un de ses principaux combats a été la création d'un dispositif d'indemnisation spécifique des victimes, qui tienne compte à la fois de l'histoire particulière de l'amiante, des responsabilités de ceux qui en ont tiré profit en développant son utilisation alors même que les dangers étaient connus, et du caractère massif de l'épidémie de cancers mortels que cette utilisation a provoqué. L'épidémie se poursuit et risque de se poursuivre indéfiniment si l'on ne prend pas garde à l'amiante "en place" qui peut se révéler une bombe à retardement.

L'Abeva a obtenu partiellement gain de cause avec la création de l'AFA, Asbest Fonds Amiante, opérationnel depuis 2007. Nous avons milité pour l'amélioration de l'AFA et avons obtenu certaines avancées, nous souhaitons que ce dispositif soit encore amélioré sur une série de points, mais il s'agit là d'une compétence fédérale).

L'ABEVA se soucie aussi d'empêcher l'apparition de nouvelles victimes, qui contracteraient aujourd'hui ou demain des maladies suite à une exposition à l'amiante encore présent dans notre environnement. En Belgique, l'amiante a été interdit, par étapes successives, et définitivement à la fin des années nonante. Mais il reste, dans notre environnement et dans le bâti public ou privé, des quantités importantes d'amiante : flocage, amiante-ciment, Glasal, Pical, portes coupe-feu, calorifugeage, etc)

Aux yeux de l'ABEVA, les établissements d'enseignement et les élèves et étudiants et le personnel qui les fréquentent constituent une priorité.

D'autant plus lorsqu'ils sont en bas âge. Les organismes jeunes, en croissance rapide, seront plus facilement affectés par une éventuelle contamination par l'amiante dont les effets néfastes pourraient se manifester plus tôt dans leur vie. Par ailleurs, l'application éventuelle de mesures strictes de prudence – si elles s'avéraient nécessaires dans l'une ou l'autre école où l'on découvre de l'amiante dégradé, est plus difficile à faire respecter au sein d'une population jeune, plus insouciante et turbulente.

Depuis le printemps dernier, plusieurs médias se sont intéressés à la problématique de l'amiante dans les établissements scolaires du sud du pays. Sans avoir voulu stigmatiser un établissement en particulier, il nous semble que la presse a voulu mettre au jour une situation de non application de certains décrets et obligations légales. Des travaux d'assainissement n'auraient été que partiellement réalisés et avec de gros retards ou de manière non conforme, des mesures d'empoussièrement non agréées, l'absence totale d'une signalétique claire et obligatoire, etc. La

presse fait également références à des décès et malades parmi les personnels.

L'Abeva pense qu'il est plus que temps d'y voir clair. Il y va de la santé des élèves et des personnels. Des parents sont en attente d'explications qu'ils sont en droit de recevoir. Malgré de nombreuses tentatives, l'ABEVA ne parvient toujours pas à obtenir des autorités un panorama clair et complet de la situation dans l'ensemble des écoles de tous les réseaux d'enseignement en communauté française. Sans doute, une série d'entre elles ont été désamiantées, en tout cas en partie. Mais les informations sont rares, parcellaires...

Nous savons aussi qu'il existe parfois des réflexes de rétention d'informations, et que certains préfèrent « faire glisser sous le tapis » les questions parfois gênantes. Le climat n'est pas toujours favorable à la transparence à cause de la concurrence entre écoles et entre réseaux. Tout le monde a peur d'effrayer les parents avec des informations sur la présence éventuelle d'amiante dans les écoles (même si elles ne sont pas a priori graves). Enfin nous savons aussi que le lourd héritage du passé en Belgique rend un désamiantage intégral budgétairement très difficile.

Nous connaissons donc toutes ces difficultés, mais nous pensons que se mettre la tête dans le sable et ne pas voir en face toute l'ampleur et la complexité du problème est *encore plus contreproductif*.

L'ABEVA suggère à la Ministre les propositions suivantes :

- 1) L'administration de la CF devrait rassembler toutes les informations pour tous les réseaux
  - État de la situation : relevé des « inventaires amiante »: ont-ils tous été faits conformément à la loi ? Où sont-ils rassemblés ?
  - Tous les problèmes ont-ils été identifiés partout, et par ordre de gravité ? Les plans de gestion de l'amiante résiduel existent-ils partout ?
  - Etat actuel du désamiantage, dans tous les réseaux.
  - Ce qui reste à faire, en tenant compte de la loi : désamianter ce qu'il faut, confiner s'il ne faut pas enlever (cfr plan de gestion)
  - Estimation des coûts.

Durée : une petite année (jusqu'à la rentrée 2015).

Ce travail devrait être suivi par un comité d'accompagnement scientifique regroupant différents acteurs. Il se réunirait tous les deux mois, pour vérifier l'avancement, émettre des remarques et des suggestions pour aider à la bonne fin des travaux.

- 2) Une table ronde pourrait être organisée avec tous les acteurs à l'automne 2015 : Administration, PO et fédération de PO, association de directeurs, syndicats, associations de parents, ABEVA, experts. Elle déterminerait les priorités et chercherait des solutions de financement si les budgets de la CF sont insuffisants. Elle ferait des propositions pour éviter les écueils relevés plus haut (crainte de concurrence, création d'inquiétude chez les parents, transparence nécessaire de l'information assortie de la prudence et réserve nécessaire, recherche de solutions alternatives si certains locaux doivent être provisoirement fermés, etc...). Un plan de priorités (cibles), avec délais et budgets serait adopté.
- 3) Au-delà de ce qui a déjà été fait à ce jour en désamiantage, et compte tenu que tous les projets déjà engagés au moment de la table ronde seront poursuivis indépendamment du nouveau plan, celui-ci est mis en œuvre de façon coordonnée autour des priorités dégagées. Un service spécifique de l'administration serait dédié à l'amiante devrait être créé pour gérer

le plan. Un comité d'accompagnement se réunit régulièrement, composé des différents acteurs et d'experts.

La santé des élèves et des personnels ne doit pas être considérée comme « secondaires » face à une situation budgétaire « tendue ». Avec le pic des décès dus à l'amiante annoncé pour les années 2030 et la hausse spectaculaire récentes des mésothéliomes environnementaux, la problématique de l'amiante n'est hélas pas un problème du passé, de nombreux drames humains risquent, si on n'y prend garde, d'encore s'ajouter à ceux auxquels nous sommes confrontés. En outre, investir aujourd'hui dans l'assainissement et la prévention, c'est aussi éviter les coûts entraînés par ces maladies et drames humains potentiels dans l'avenir.

L'Abeva remercie Madame la Ministre pour l'attention qu'elle portera à ce dossier et espère pouvoir compter sur la coopération des tous les acteurs qui sont concernés par ce dossier.

Veuillez accepter Madame mes salutations distinguées,  
Abeva

## Quelques actions récentes de l'Abeva

- 20 Janvier 2014. Le Fonds des Maladies professionnelles reconnaît que le nombre de victimes de l'amiante en Belgique a presque doublé en 2013 par rapport à 2012.

Ce constat semble constituer une surprise pour le porte-parole du Fonds mais n'en est certainement pas une pour l'Abeva. A cause du délai de latence, la prédiction du pic des décès en Belgique interviendra entre les années 2025-2035.

- 30 Janvier : Vote à la Chambre sur l'extension de la prise en charge de l'AFA. L'Abeva s'est réjouie de voir les droits des victimes sollicitant l'aide du Fonds amiante étendus et que les différences des indemnités perçues par les victimes « professionnelles » et « environnementales » soient quelques peu aplanies. En plus de l'octroi d'une aide à domicile, les personnes ne pouvant percevoir que l'aide de l'AFA, auront droit à un meilleur remboursement de leurs soins médicaux. La suppression de cette injustice faisait partie des lointaines revendications de l'Abeva. Un courrier fut remis au Président de la Chambre ainsi qu'au Premier ministre de l'époque, M. Di Rupo. Notre groupe, composé de 11 personnes, fut honoré d'avoir été reçu durant quarante minutes par son premier secrétaire. Nous avons pu débattre de l'amiante, exposer des situations inéluctables de fin de vies et des progrès qui restent à accomplir en matière de prévention et d'indemnisation.

Il a été suggéré d'organiser une large table ronde sur les problématiques de l'amiante en Belgique avec la participation des organisations professionnelles, des associations de parents et d'étudiants, acteurs dans les soins de santé et dans la dépollution. Les entités fédérées seraient également conviées.

- Juillet, octobre et décembre : à Bruxelles, Arlon et Liège, de multiples réunions de travail sur le dossier de l'amiante dans les écoles



-Février : Bruxelles, Conférence de presse sur le dossier de l'amiante à la STIB avec d'anciens travailleurs de la société des transports bruxellois. Merci à Daniel, Jean-Pierre et Roland pour leur précieux travail.

- 28 Septembre : Kapelle op den Bos, Huitième « Fiestocht » des amis de Willy Vanderstappen, (décédé prématurément à cause de l'amiante). Huitième participation de l'Abeva. Merci à Hilde et à Ludgarde pour leur précieux dévouement à mieux faire connaître l'Abeva dans la région. A cette occasion notre liste des victimes de l'amiante à Kapelle et dans les villages environnants s'est encore « alourdie » de douze noms supplémentaires.

- 11 octobre : Paris. Participation de l'Abeva à la manifestation nationale organisée par l'Andeva, l'Association française des victimes de l'amiante. Rencontre entre les délégations de la STIB et de la RATP, la société des transports parisiens.



- 20 novembre : en Italie, à Rome et Casale Monferrato. L'Abeva était aux côtés des amis de l'Afeva, une association des victimes de l'amiante très active lors du procès Eternit à Turin. Ensemble, nous attendions la décision de la cour de cassation italienne. Les nombreuses délégations italiennes et étrangères présentes dès l'aube sur le parvis de palais de justice avaient l'espoir que la condamnation des dirigeants d'Eternit en première instance et puis en appel serait confirmée par la cour de Cassation. Hélas, sur le coup de 22h, la déception fut immense. Dans la salle d'audience résonnèrent les protestations des victimes



et de leurs familles. « Vergogna, vergogna! » (Honte à vous !), c'est avec ces mots, les larmes aux yeux, que les victimes de l'amiante de l'usine Eternit de Casale ont accueilli l'impensable verdict de la plus haute juridiction italienne qui annule l'arrêt historique rendu le 3 juin 2013 par la Cour d'Appel de Turin à l'encontre du milliardaire Suisse Schmidheiny, PDG d'Eternit. Le volet belge s'étant éteint à la mort du baron de Cartier de Marchiennes, intervenue seulement 4 jours avant le jugement. Maigre consolation : si le Cour de cassation a estimé que les délais de prescription (12 ans seulement !) étaient dépassés, elle n'annule pas pour autant les motifs du jugement. Beaucoup d'analystes estiment cependant qu'elle aurait pu interpréter différemment les textes de loi.

Hier, la Justice italienne donnait l'exemple, le 20 novembre dernier, elle s'est déshonorée.

## Actions prévues pour 2015.

31 mai : Participation de l'Abeva aux 20km de Bruxelles. Un comité se met en place pour l'organisation et la participation d'un groupe de joggeurs à ce rendez-vous sportif et convivial de Bruxelles. Des informations vous seront communiquées prochainement. Que les personnes intéressées à l'organisation ou d'y courir à nos côtés pensent doucement à leur préparation et à nous prévenir. Nous sommes d'ores et déjà inscrits dans la catégorie « petite association de moins de 50 participants ». Une première réunion préparatoire s'est tenue ce 6 février. Merci à Marie-Pascale et à Yannick. Un évènement spécifique FB sera bientôt créé.



Automne : Bruxelles : Organisation conjointe avec IBAS (International Ban Asbestos Secrétariat) et EFBWW (Fédération Européenne du bois de la construction) de la première « Mayors Conférence ».

En 2015, le procès en appel de Françoise Van Noorbeeck contre Eternit devrait avoir lieu à une date encore non déterminée.

En 2015 toujours, nous prévoyons l'organisation d'une table ronde sur l'amiante avec les responsables politiques, syndicaux et autres associations de parents et de victimes. Voir lettre à la ministre de l'enseignement.

## Et un tout grand merci aux habitants de Kapelle op den Bos !

Nous ne pouvons conclure cet Abeva News sans remercier chaleureusement les organisateurs du 8em fietstocht de Kapelle-op-den-Bos et son président, Bert Vanderstapen. Pour la deuxième année consécutive, le bénéfice de cette journée cycliste nous a été attribué. Un chèque de 1000 euros a été remis à l'Abeva. Ce don servira, entre autre, au financement et à l'organisation de la « Mayor conférence »

Dans de nombreux dossiers liés à l'amiante, Il apparaît que les maires ou bourgmestres, de par leur fonction et position « centrale » sont souvent des personnes clés. Dépollutions des sols, amiante dans les lieux publics et écoles, reconversion industrielle. Des exemples récents nous ont montrés à quel point l'information parfois leur manque et dans l'autres cas, ils sont à la pointe de l'action. Ce projet de conférence des maires est né à la suite d'une visite conjointe de l'Abeva et de l'Andeva à la mine



et à la ville d'Asbestos au Québec.

Cette journée de travail, organisée en collaboration avec IBAS (International Ban Asbestos Secrétariat) et l'EFBWW (Fédération Européenne des travailleurs du bâtiment et du bois), permettrait aux acteurs de terrain d'avoir des échanges concernant leurs pratiques et difficultés rencontrées. Réunir des responsables issus non seulement de Belgique mais aussi de Pologne, Italie, Grande Bretagne, France, Autriche et certains pays de l'Est représente un coût important. (Frais de transport, logement et traduction, etc.). Nous nous activons dans la recherche de financements complémentaires à ce que nos budgets respectifs peuvent supporter.

Eric Jonckheere  
Co-président de l'ABEVA

## **Rappel de cotisation**

*Soutenons les victimes de l'amiante : c'est une question de santé publique ! L'ABEVA est une organisation qui défend les victimes de l'amiante passées, présentes et à venir. Elle se veut « nationale », bilingue et a-politique. Certains d'entre vous soutiennent la cause de l'Abeva depuis bientôt quinze ans. Q u i n z e années d'indignation, face à un lobby pro-amiante, bien présent en Belgique, comme dans de nombreuses régions du monde. Nous sommes des whistleblowers, notre présence et actions sont légitimes, vous le savez, pour dénoncer le pouvoir de l'argent et le profit au détriment de l'être humain. Cette lutte est loin d'être finie ! Non subventionnée, notre asbl a besoin de vous pour soutenir ses activités et projets. Vos dons nous permettent tout simplement d'aider les victimes à obtenir réparation et à donner plus de visibilité à nos actions, grâce à une meilleure information.*

Vos dons sont bienvenus au numéro de compte **IBAN BE17 0001 2069 9221**

*Nous vous rappelons que tout don de plus de 40 euros est fiscalement déductible. Une attestation fiscale sera remise sur simple demande. Le Ministère des Finances insiste que seuls les « DONS » donnent droit à la déduction fiscales et non les « cotisations » ou « inscriptions ».*

D'avance un tout grand merci pour votre soutien et générosité.

**Besoin d'aide !** Sachez également que toute autre forme d'aide est la bienvenue. C'est uniquement grâce au dynamisme de chaque membre, aussi minime soit-il, que l'Abeva peut aller de l'avant. D'avance, merci !

**Numéros de tél utiles : 0467/788 833 (FR), 0479/379 136 (NL)**

**Nederlandstalige versie beschikbaar op aanvraag**

**Quelle est votre adresse email ?** Faites-la nous connaître pour vous envoyer ce news en format électronique : plus rapide et à moindre frais ! Sur : [abeva.be@gmail.com](mailto:abeva.be@gmail.com)